



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 18 mars 2016

Le Département aide à l'insertion professionnelle

Le 8 mars dernier, l'État, de Département et Pôle Emploi ont signé la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle.

Cette convention a pour objectif de faciliter l'emploi des personnes bénéficiaires du **Revenu de Solidarité Active** sans emploi et qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles importantes.

*« Le Conseil départemental s'engage à financer en 2016 l'insertion professionnelle durable à hauteur de **1 914 000 euros**, avec **878 000 euros** dédiés aux Contrats Uniques d'Insertion et **1 036 000 euros** pour les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion »* précise François Durovray, Président du Conseil départemental.

Le Département renouvelle ainsi son engagement de cofinancer les **Contrats Uniques d'Insertion** et les **Contrats à Durée Déterminée d'Insertion** portés par les Structures d'Insertion par l'Activité Économique du territoire, aux côtés de l'État.

L'aide départementale sera versée mensuellement aux employeurs en fonction de l'occupation effective des postes par les allocataires essonniens du RSA.

Avec **394 contrats** cofinancés en 2016 dont **140** Contrats d'Initiative Emploi dans le **secteur marchand**, le Conseil départemental réaffirme sa volonté de **soutenir** et **d'accompagner** sur le long terme les essonniens dans leur insertion professionnelle.

Contact presse :

Shauna Grew - 06.77.01.89.92

sgrew@cg91.fr